

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction d'Air Canada est maintenant disponible

L'élection des candidats proposés ferait passer le pourcentage de femmes dans le conseil d'administration à près de 40 pour cent

MONTRÉAL, le 6 avril 2023 /CNW/ - Air Canada a déposé aujourd'hui son Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 et Circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Les documents sont publiés sur le site Web d'Air Canada à aircanada.com/investisseurs et peuvent être consultés sur sedar.com.

La circulaire contient de l'information à l'intention des actionnaires au sujet de l'assemblée générale annuelle de la société aérienne prévue le 12 mai 2023. Les actionnaires pourront se prononcer sur l'élection des administrateurs, la nomination des auditeurs, une proposition visant à reconduire le régime de droits des actionnaires pour trois autres années et la rémunération de la haute direction. Les candidats aux postes d'administrateurs comprennent Claudette McGowan, chef de la direction de Protexxa Inc., une entreprise canadienne de logiciels et de services de cybersécurité, dont l'élection ferait passer le nombre de femmes au Conseil d'administration d'Air Canada à cinq, ou 38 pour cent du total de ses membres. Tous les membres du Conseil d'administration élus lors de l'assemblée annuelle de 2022 se représentent également à l'élection.

Les actionnaires trouveront dans la circulaire de plus amples renseignements sur les programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance de la société aérienne, en particulier son plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, dont les cibles à moyen terme pour 2030. Ce plan comprend des investissements et la collaboration avec d'autres partenaires de la stratégie d'action pour le climat dans le but de promouvoir la mise au point de nouvelles technologies comme les carburants de remplacement, le captage de carbone et les avions électriques. Pour la première fois en 2022, Air Canada a publié un rapport aligné sur le cadre du Groupe de travail sur l'information financière reliée aux changements climatiques (GIFCC), offrant ainsi aux actionnaires et aux investisseurs potentiels des renseignements exhaustifs et quantifiés pour évaluer le rendement environnemental de la Société. Le rapport peut être consulté à aircanada.com.

En novembre 2021, la Société a annulé certaines de ses facilités de crédit dans le cadre du programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) du gouvernement du Canada. Les facilités annulées, qui n'avaient jamais été utilisées, ont plafonné la rémunération de chaque membre de la haute direction visé à 1 million de dollars. La circulaire comprend également une description détaillée de l'évaluation par le Conseil d'administration du rendement des membres de la haute direction visés pour l'exercice 2022 et les décisions connexes en matière de rémunération. La rémunération pour 2022 reflète le retour d'Air Canada à ses pratiques de rémunération habituelles basées sur le marché, telles que pleinement décrites dans la circulaire. Elle consiste en une combinaison de salaire et de rémunération variable à risque (comprise entre 77 et 88 pour cent de la rémunération directe totale cible pour les membres de la haute direction visés) qui rajuste la rémunération des hauts dirigeants vers le 50^e centile de son groupe de référence, dans le but de créer une valeur durable à long terme pour Air Canada et ses investisseurs.

En 2022, Air Canada a réalisé des progrès importants dans ses efforts pour se relever des effets

de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie mondiale du transport aérien. La Société a déclaré une perte d'exploitation de 187 millions de dollars pour l'année contre 3,05 milliards de dollars en 2021, soit une amélioration de près de 3 milliards de dollars. Les produits d'exploitation de 16,56 milliards de dollars en 2022 ont augmenté de plus de 10 milliards de dollars par rapport à 2021. Le BAIIA ajusté[1] (bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements) en 2022 s'est établi à 1,46 milliard de dollars, comparativement à un BAIIA ajusté négatif de 1,46 milliard de dollars en 2021. Le cours de notre action a dépassé l'indice NYSE ARCA Airline pour 2022.

Assemblée annuelle

L'assemblée d'Air Canada aura lieu en direct sur le Web à l'adresse <https://aircanada.com/AGM>.

Air Canada utilise les procédures de notification et d'accès pour transmettre les documents pour l'assemblée à ses actionnaires. Ces documents sont accessibles en ligne sur notre [site Web](#), le site Web de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à l'adresse www.documentsassemblee.com/TSXT/AC_FR/, et le site Web de [SEDAR](#). Les actionnaires peuvent également demander une version papier de ces documents comme il est indiqué dans la circulaire et dans l'avis de disponibilité des documents de la réunion, qui leur seront envoyés par la poste.

À propos d'Air Canada

Air Canada est la plus importante société aérienne du Canada, le transporteur national du pays et un membre cofondateur du réseau Star Alliance -- le plus vaste regroupement mondial de sociétés aériennes. Les lignes régulières d'Air Canada relient sans escale plus de 180 aéroports au Canada, aux États-Unis et à l'étranger sur six continents. Air Canada détient la cote quatre étoiles de Skytrax. Le programme Aéroplan d'Air Canada est le principal programme de fidélité du Canada en matière de voyages. Il offre à ses membres la possibilité d'accumuler ou d'échanger des points auprès du plus grand réseau mondial de transporteurs partenaires, au nombre de 45, et contre un éventail considérable de primes -- marchandises, séjours hôteliers ou locations de véhicules. Air Canada Cargo, division fret d'Air Canada, dispose de la capacité d'emport et de la connectivité pour desservir des centaines de destinations sur six continents au moyen des vols passagers d'Air Canada et des vols tout-cargo. Air Canada s'est fixé un objectif de carboneutralité de toutes ses activités à l'échelle mondiale d'ici 2050. Les actions d'Air Canada se négocient sur le marché à la Bourse de Toronto (TSX) au Canada et sur la plateforme OCTQX aux États-Unis.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés peuvent porter sur des observations concernant, entre autres, des prévisions, des stratégies, des attentes, des opérations projetées ou des actions à venir. Comme, par définition, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont soumis à d'importants risques et incertitudes. La réalisation des énoncés prospectifs reste assujettie, notamment, à la survenance possible d'événements externes ou à l'incertitude qui caractérise le secteur où évolue Air Canada. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, entre autres ceux dont il est fait mention dans le présent communiqué et dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada en date de ce communiqué et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Internet : aircanada.com/medias

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles d'Air Canada : aircanada.com

À l'intention des médias :

[Photos](#)

[Vidéos](#)

[Images en vrac](#)

[Articles](#)

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière hors PCGR. Comme cette mesure n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR ») pour la présentation d'états financiers et qu'elle n'a pas de sens normalisé, elle ne saurait être comparée à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doit pas être considérée comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci. Veuillez consulter la rubrique 20, « Mesures financières hors PCGR », du rapport de gestion de 2022 d'Air Canada (accessible sur le site Web d'Air Canada à investisseurs.aircanada.com et sous le profil d'Air Canada dans SEDAR à www.sedar.com), rubrique qui est intégrée au présent communiqué par renvoi, pour la description de cette mesure financière hors PCGR, une explication de la façon dont cette mesure financière hors PCGR fournit des renseignements utiles aux investisseurs et les autres fins pour lesquelles la direction utilise cette mesure financière hors PCGR, ainsi que le rapprochement avec la mesure financière conforme aux PCGR la plus comparable.

SOURCE Air Canada

Consultez le contenu original pour télécharger le multimédia :
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/April2023/06/c6144.html>

%SEDAR: 00001324F

Renseignements : media@aircanada.ca

CO: Air Canada

CNW 15:39e 06-APR-23